



2011  
2012

# Infos Rendez-vous

**LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
DU SPECTACLE VIVANT**

Comment mettre sur scène  
des artistes non-professionnels ?

**Samedi 19 novembre 2011 à Laval**

# Le cadre réglementaire du spectacle vivant

Comment mettre sur scène des artistes non-professionnels ?

Animés par des intervenants professionnels, les rendez-vous infos ont pour objectif de proposer des réponses concrètes aux questions que rencontrent au quotidien les associations culturelles, en matière juridique, technique... Une place importante est accordée aux questions des participants afin de permettre les échanges d'expérience.

## Date et horaire

Samedi 19 novembre 2011  
14h-17h30

## Lieu

Laval (Centre administratif  
Jean Monnet, 25 rue de la  
Maillarderie à Laval)

## Inscription

Inscription gratuite avant le  
lundi 7 novembre 2011  
auprès de l'ADDM 53 :  
02 43 59 96 50  
addm53@cg53.fr

## Programme

Le spectacle vivant est régi par une réglementation spécifique qu'il est nécessaire de connaître lorsqu'on organise des spectacles, même occasionnellement, ou lorsqu'on se produit sur scène en tant qu'artiste.

Ce rendez-vous reviendra sur les grands principes de cette réglementation, qui a connu récemment des évolutions importantes. Et s'intéressera en particulier à la question de l'accueil de spectacles amateurs : comment mettre sur scène des artistes non-professionnels tout en restant dans le cadre de la réglementation ?

- **La réglementation du spectacle vivant** : l'ordonnance de 1945, la licence d'entrepreneur de spectacles, les évolutions de la réglementation ;
- **La responsabilité sociale de l'organisateur de spectacle** : le droit du travail, les contrats de travail et contrats du spectacle, la présomption de salariat, le guichet unique ;
- **La question des artistes amateurs** : la légalisation en vigueur, les cas dérogatoires aux obligations de salariat et types de contractualisation possibles, le cas des cafés-cultures.

## Public

Responsables et membres d'associations musique et danse du département (groupes musiques actuelles, ensembles instrumentaux et vocaux, compagnies, organisateurs de spectacles...), responsables de cafés-concerts, directeurs, professeurs et présidents d'école de musique ou de danse, etc.

## Intervenant

**Philippe Audubert** : co-directeur de l'association Trempolino, formateur auprès de nombreuses structures régionales et nationales, et auteur de l'ouvrage *Profession Entrepreneur de spectacles* aux éditions de l'IRMA.

## ADDM 53

Centre administratif  
Jean Monnet  
25 rue de la Maillarderie  
BP 1429  
53014 Laval cedex

02 43 59 96 50  
addm53@cg53.fr  
www.addm53.asso.fr